

14.06.2006 - 11:31 Uhr

Journée d'action pour égalité des salaires du 14 juin 2006 : bilan à mi-parcours Les actions menées dans toute la Suisse ont rencontré un grand écho

Berne (ots) -

Les actions qui ont déjà eu lieu sont les suivantes :

à Zurich, une caravane a présenté la facture à quelques entreprises choisies et aux associations patronales ; à Bâle-Campagne, des jardinières d'enfants et le personnel soignant, ont exigé en déposant plainte, le paiement d'une perte de salaire de 55, respectivement 65 millions de francs ; à Sion, un grand gâteau a été découpé en parts inégales afin de refléter l'inégalité des salaires entre femmes et hommes ; à Soleure et à Zoug, des actions « café croissants » se sont déroulées selon le même scénario ; à Mendrisio et à Lugano, des « visites d'entreprise » ont eu lieu afin de rappeler à leurs patrons l'existence des discriminations salariales ; à Aarau, Baden, Bâle, Bienne, Brugg, Berthoud, Flawil, Langnau, Lausanne, Lenzbourg, Oftringen, Rapperswil, Rohrschach, Sargans, Sion, Spreitenbach, St-Gall, Thun, Wettingen, Wil, Winterthur, Würenlingen, Yverdon, Zofingue, des informations et du matériel de sensibilisation ont été distribués dans la rue ; dans presque toutes les grandes villes, le calculateur de salaire en fonction du sexe (www.egalitedessalaires.ch) a été mis à disposition dans la rue ; dans de nombreuses localités, des « visites » ont été organisées dans des entreprises de commerces de détail ; des actions ont été organisées auprès de patrons du secteur public et dans les studios de la SSR.

C'est sur cette cinquantaine d'actions, qui ont commencé aujourd'hui dès 6 heures, que les syndicats ont ouvert leur journée d'action pour l'égalité des salaires. Les premières informations reçues à ce sujet permettent de dire qu'elles ont déjà rencontré un grand écho de la population. Environ 100'000 billets de 39 francs (aux couleurs du billet de 50 francs) ont été distribués. Ces actions sont une protestation contre les différences de salaires de 20 pour cent qui subsistent encore entre femmes et hommes ainsi que contre les 12 pour cent de discrimination pure et simple subie par celles-ci. Dans le cadre de leur campagne « Augmentez les salaires cap sur l'égalité ! », les syndicats ont expliqué que cette discrimination injuste doit intégralement disparaître en l'espace de dix années. À l'occasion des 25 ans du principe constitutionnel de l'égalité, des quinze ans de la grève des femmes et des 10 années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité, cette journée d'action du 14 juin 2006 doit donner l'élan nécessaire pour que, cette année déjà, les négociations salariales se traduisent par un net démantèlement des disparités salariales entre femmes et hommes. C'est ainsi que, par exemple dans le commerce de détail, l'industrie des machines et l'imprimerie, les syndicats revendiqueront des hausses de salaires deux fois plus élevées pour les femmes que pour les hommes. Et ils demanderont aussi que des mesures soient prises contre la discrimination à l'emploi, comme un nombre suffisant de structures d'accueil extrafamilial des enfants et que l'on renforce le contrôle du respect de l'égalité des salaires lors de soumissions publiques.

Cet après-midi et ce soir, d'autres actions auront lieu dans les localités suivantes : Berne, Bienne, Berthoud, Brigue, Delémont, Fribourg, Genève, Huttwil, Langenthal, Langnau, Lausanne (action devant LUBS), Neuchâtel, Schaffhouse, Thoun, Winterthour, Zoug. À Berne, Zurich (Viscom = association (patronale) suisse pour la communication visuelle) et au Tessin, d'autres visites d'entreprises sont prévues, afin de présenter à leurs patrons la facture correspondant au salaire volé aux femmes. Des interventions en faveur de la légalité des salaires seront présentées dans certains parlements cantonaux et le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz recevra à 17h30 une délégation de protestation des employé(e)s de la Confédération qui lui demandera instamment d'arrêter de freiner en matière d'égalité salariale à la Confédération. Un deuxième communiqué (seulement en allemand) paraîtra à 17 heures environ.

Natalie Imboden (079 706 62 84), secrétaire centrale de LUSS en charge de la légalité, et Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur de LUSS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100511226> abgerufen werden.